

Système canadien hospitalier d'information et de recherche en prévention des traumatismes (SCHIRPT)

Un système de suivi des blessures et des cas d'intoxication dans les services des urgences

1 Une personne victime d'une blessure ou d'une intoxication se présente au service des urgences de l'hôpital.



Des renseignements sur la blessure sont recueillis à l'hôpital.

Les blessures sont la cause de nombreux décès et de nombreuses visites à l'hôpital au Canada.

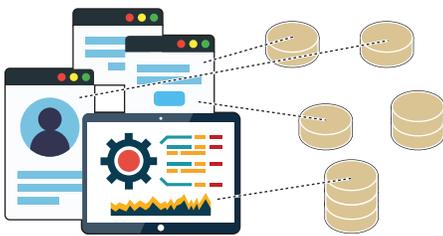
Nous pouvons prévoir et prévenir la plupart d'entre elles. Le SCHIRPT joue un rôle important dans la réduction du nombre et de la gravité des blessures au Canada.

2 Les patients ou les soignants répondent à des questions sur les circonstances de la blessure. Les réponses peuvent être données sur papier ou au moyen d'un formulaire en ligne adapté aux appareils mobiles.



Le personnel hospitalier supprime tout renseignement qui pourrait permettre d'établir l'identité d'un patient, puis saisit l'information sur la blessure et le traitement dans une base de données en ligne sécurisée (eSCHIRPT).

3 Le personnel de l'Agence de la santé publique du Canada procède au triage et au codage des renseignements sur les blessures.



Les données sur les blessures sont analysées et présentées dans des graphiques et des tableaux.

4 Les données sont analysées pour déceler les tendances dans les causes des blessures, les risques de blessures et les facteurs de protection connexes.



Ces données fournies en temps quasi réel permettent de détecter rapidement les dangers et les problèmes nouveaux.



5 Les données sont communiquées à la population, aux chercheurs, aux professionnels de la santé et aux décideurs.

Les statistiques sur les blessures sont publiées dans des revues scientifiques et des rapports...



... et peuvent être présentées sous forme d'infographies, sur Internet, dans les médias sociaux et dans la presse.

Les données sont diffusées, puis utilisées dans le cadre d'interventions en matière de santé publique fondées sur des données probantes.

6 Des renseignements exacts permettent des interventions plus efficaces pour promouvoir la santé et prévenir les blessures.



Amélioration des produits de consommation

Législation relative à la sécurité

Les renseignements enregistrés dans l'eSCHIRPT fournissent les données probantes dont nous avons besoin pour comprendre la cause et les circonstances des blessures ainsi que la façon de les prévenir.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur le SCHIRPT, consultez le site suivant :

www.canada.ca/fr/sante-publique/services/prevention-blessures/systeme-canadien-hospitalier-information-recherche-prevention-traumatismes.html



Agence de la santé publique du Canada

Public Health Agency of Canada

Canada